



Demande d'aides financières pour associations culturelles d'amateurs selon art. 11 de la loi Covid-19

Les aides financières pour les associations culturelles d'amateurs ont pour objectif d'atténuer les dommages financiers liés à l'annulation ou au report de manifestations culturelles, ainsi qu'à leur tenue dans un format réduit. L'aide financière accordée couvre au maximum 80 % des dommages subis. Ne peuvent être déclarés que les dommages non couverts par d'autres indemnités. Sont autorisées à déposer une demande les associations au sens des articles 60 ss. du code civil (CC) constituées d'acteurs culturels non professionnels actifs dans les secteurs de la musique, de la danse et du théâtre.

Pour plus d'informations sur l'octroi de ces aides financières :

[Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 \(loi COVID-19\)](#)

[Ordonnance sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19 \(ordonnance COVID-19 dans le domaine de la culture\)](#)

[Rapport explicatif concernant l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19](#)

1. Informations sur le requérant

Nom de l'association

Adresse site internet

(Les statuts de l'association (au format PDF) doivent être annexés à cette demande.)

Adresse de l'association

Adresse

CP, lieu

Canton

Activité principale de l'association

Nombre de membres actifs

L'association est membre de l'organisation faitière suivante

Personne de contact et adresse

Nom, prénom

Fonction dans l'association

Adresse

CP, lieu

N° de téléphone

E-mail

N° de compte de l'association (IBAN)

Titulaire du compte

L'association est inscrite au registre du commerce

oui
non

Si oui, veuillez indiquer le numéro IDE :



2. Informations sur les manifestations concernées et sur le dommage financier

Veillez remplir le tableau suivant en indiquant les informations sur les manifestations culturelles organisées par votre association qui ont dû être annulées, reportées ou tenues dans un format réduit.

Les aides financières couvrent les dommages subis entre le 26 septembre 2020 et le 30 juin 2022.

Titre de la manifestation

Type de manifestation

(Une aide financière ne peut être demandée que pour des manifestations culturelles)

La manifestation a été/est ...	annulée	reportée	réduite
--------------------------------	---------	----------	---------

Informations sur les raisons de l'annulation, du report ou de la tenue dans un format réduit

(Pour les manifestations annulées, préciser pourquoi un report ou une réduction ne sont pas envisageables.)

Nombre de participants membres de l'association

Lieu et date de la manifestation prévue

Dommage financier (en CHF)

Justificatifs (doivent être annexés à la demande)

Programme, flyer, annonce, etc.
Factures
Contrats
Autres accords écrits

Décompte comparable de l'année précédente
Concept de protection pertinent
Autres :

Titre de la manifestation

Type de manifestation

(Une aide financière ne peut être demandée que pour des manifestations culturelles)

La manifestation a été/est ...	annulée	reportée	réduite
--------------------------------	---------	----------	---------

Informations sur les raisons de l'annulation, du report ou de la tenue dans un format réduit

(Pour les manifestations annulées, préciser pourquoi un report ou une réduction ne sont pas envisageables.)

Nombre de participants membres de l'association

Lieu et date de la manifestation prévue

Dommage financier (en CHF)

Justificatifs (doivent être annexés à la demande)

Programme, flyer, annonce, etc.
Factures
Contrats
Autres accords écrits

Décompte comparable de l'année précédente
Concept de protection pertinent
Autres :



Titre de la manifestation

Type de manifestation

(Une aide financière ne peut être demandée que pour des manifestations culturelles)

La manifestation a été/est ... annulée reportée réduite

Informations sur les raisons de l'annulation, du report ou de la tenue dans un format réduit

(Pour les manifestations annulées, préciser pourquoi un report ou une réduction ne sont pas envisageables)

Nombre de participants membres de l'association

Lieu et date de la manifestation prévue

Domage financier (en CHF)

Justificatifs (doivent être annexés à la demande)

Programme, flyer, annonce, etc.
Factures
Contrats
Autres accords écrits

Décompte comparable de l'année précédente
Concept de protection pertinent
Autres :

Titre de la manifestation

Type de manifestation

(Une aide financière ne peut être demandée que pour des manifestations culturelles)

La manifestation a été/est ... annulée reportée réduite

Informations sur les raisons de l'annulation, du report ou de la tenue dans un format réduit

(Pour les manifestations annulées, préciser pourquoi un report ou une réduction ne sont pas envisageables)

Nombre de participants membres de l'association

Lieu et date de la manifestation prévue

Domage financier (en CHF)

Justificatifs (doivent être annexés à la demande)

Programme, flyer, annonce, etc.
Factures
Contrats
Autres accords écrits

Décompte comparable de l'année précédente
Concept de protection pertinent
Autres :

3. Demande

En raison de l'annulation, du report ou de la tenue dans un format réduit des manifestations culturelles mentionnées au point 2 et du dommage financier en résultant pour l'association culturelle, **le requérant demande un soutien financier à hauteur de CHF :**

Le soutien maximal accordé est de 10'000 francs par association et par année civile. La date du dépôt de la demande est déterminante.



4. Autres demandes de soutien

Avez-vous déjà entrepris d'autres démarches en vue de l'indemnisation des pertes financières subies ? Si oui, lesquelles ?

Type d'indemnisation

Date de la demande

La demande a-t-elle été approuvée ? oui non pas encore décidé

Montant accordé et date de la décision

Type d'indemnisation

Date de la demande

La demande a-t-elle été approuvée ? oui non pas encore décidé

Montant accordé et date de la décision

5. Confirmation / Consentement

Je consens à ce que les données de cette demande soient communiquées à d'autres associations ou aux services de la Confédération, des cantons ou des communes compétents pour l'évaluation des demandes d'aides financières sur la base de l'ordonnance COVID-19 dans le domaine de la culture.

Je confirme que les données de cette demande sont complètes et conformes à la vérité, et qu'elle est signée par les personnes autorisées à signer au nom de l'association (selon les statuts annexés).

Je prends acte que les dispositions pénales et les sanctions de droit administratif des art. 37 à 40 de la loi fédérale sur les aides financières et les indemnités (lois sur les subventions, LSu ; RS 616.1) s'appliquent.

Signature des personnes autorisées

Nom(s), prénom(s), fonction(s) dans l'association

Lieu et date

Signature(s)

Ce formulaire dûment rempli, signé électroniquement ou manuellement, ainsi que tous les justificatifs mentionnés au point 2 doivent être envoyés jusqu'au 31 juillet 2022 au plus tard à l'adresse suivante :

Si activité principale musique instrumentale :

Association suisse des musiques ASM :
corona@windband.ch. Pour plus d'informations sur le dépôt de la demande : Andy Kollegger, 079 408 15 55

Si activité principale chant et yodel (y compris chœurs en costume traditionnel) :

Union suisse des chorales USC : corona@usc-scv.ch. Pour plus d'informations sur le dépôt de la demande : Claude-André Mani, 079 680 05 78

Si activité principale théâtre, danse ou groupes de costumes traditionnels :

Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs FSSTA : natacha.astuto@fssta.ch
Pour plus d'informations sur le dépôt de la demande : Natacha Astuto Laubscher, 079 214 33 09